

Bourses Palestine

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante du 15 juillet 2024,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 juillet 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Par solidarité avec la communauté universitaire et scientifique, un dispositif de financement exceptionnel de bourses « Palestine » est mis en place par l'établissement au titre des années 2024 et 2026 pour les étudiants et jeunes chercheurs affectés par la situation liée à la crise en Palestine.

1. Bourses de Master

L'ENS de Lyon accorde une bourse aux étudiants internationaux sélectionnés dans le cadre de la commission d'attribution des bourses « Palestine » pour leur admission en Master à l'ENS de Lyon. Les dépôts de candidature se font en ligne et les dossiers, après pré-évaluation disciplinaire par les départements, sont examinés en commission d'admission des bourses, composée des directeurs de départements concernés, de la vice-présidente aux Études, et du vice-président aux Relations internationales.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les modalités suivantes pour les étudiants sélectionnés dans le cadre de la commission d'attribution des bourses :

- Bourse de Master de 1000€ par mois pour une durée maximale de douze mois si aucun autre financement n'est perçu par l'étudiant (bourse du Crous ou bourses de gouvernements).

- Si l'étudiant perçoit un autre financement inférieur à 1000€ par mois, l'ENS de Lyon verse le complément à l'étudiant pour atteindre le montant mensuel de 1000€.
- Cette bourse est renouvelable pour une deuxième année sous réserve de validation du M1 et d'évaluation positive de la commission d'attribution.

2. Bourses pour doctorants

- Bourse d'accueil pour doctorants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur de Palestine afin de leur permettre de poursuivre leur doctorat dans des conditions d'études et de recherche favorables.
- Bourse de 1000 € par mois pour une durée maximale de douze mois si aucun autre financement n'est perçu par l'étudiant (bourse du Crous ou bourses de gouvernements), attribuée sur proposition du laboratoire d'accueil et après examen d'une commission ad hoc composée du directeur de l'unité de recherche concernée, de la vice-présidente aux Études, d'un vice-président à la Recherche et du vice-président aux Relations internationales.
- Si le doctorant perçoit un autre financement inférieur à 1000€ par mois, l'ENS de Lyon verse le complément à l'étudiant pour atteindre le montant mensuel de 1000€.
- Cette bourse est renouvelable annuellement dans la limite du nombre d'années du cycle d'études, sous réserve d'évaluation positive de la commission d'attribution.

Dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif, l'établissement s'engage à examiner avec bienveillance et flexibilité des demandes dérogatoires au cadre normal, notamment sur la durée des séjours, qui ne pourront cependant excéder deux ans.

Article 2.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le dispositif de financement exceptionnel de bourses « Palestine » est mis en place par l'établissement au titre des années 2024 et 2026 pour les étudiants et jeunes chercheurs affectés par la situation liée à la crise en Palestine.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 16 juillet 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

